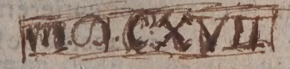
H 1617

REQVESTE

de la France, à son souuerain Roy, pour la liberté de son Aduocat Alludée, à la mort & surrection du bon Lazare amy de nostre Seigneur.



A PARIS,



REQVESTE DE LA FRANCE, à son souuerain Roy, pour la liberté de son Aduocat Alludee, à la mort & surrection du bon Lazare, amy de nostre Seigneur.

LA Saincte penitente Magdelene non seulement obligee au Lazare, à cause qu'il estoit son frere, mais qu'il estoit amy de nostre Seigneur, en receuant des graces, & que à son exemple & par ses prieres & de sa sœur Marthe, elle recognoissoit auoir receu inspiration & charité enuers nostre Seigneur, voyant ledit Lazare, son frere touché de maladie & iugé rendre à la mort: encores honteuse ne s'adresse directement à nostre Seigneur, mais à ses Apostres Princes de nostre foy, pour luy faire sçauoir cette maladie, le supplier qu'il descende à luy & l'empesche de mourir. Nostre Seigneur, remettant à se manifester qu'il auoit pou-uoir non seulement de guarir vn malade, mais faire reuiure vn homme mort, retarde & arriue voire quatre iours apres sa sepulture, assez tost neantmoins: car receu le salut de la bouche de ceste penitente iugement de sa foy, si eussiez esté icy mon frere vostre amy ne fust mort, mais ie sçay que rien ne vous est desnié de vostre pere inclinant a [illegible]ele prouisoirement luy dit, ton frere resuscitera & pour la contenter entierement va au tombeau elle non encore acerée de foy luy propose les mauuaises odeurs qu'vn corps de quatre iours en terre pouuoit rendre, sans croire

qu'il auoit autant de pouuoir de luy faire rendre de bonnes odeurs comme de le faire reuiure. A quoy nostre Seigneur ne s'arrestant fait ouurir le tombeau, & miraculeusement reuiure le Lazare : de laquelle surrection il luy naist vne grande creance loüange & contentement à toute l'assemblee parens & amys dudit Lazare.

Or Souuerain Roy si vous auiez recogneu en vostre France les dueils, les pleurs (ou du moins la quinziesme partie partie : car aussi est-ce le taux du Roy au denier quinze) de ce qu'elle a paty, soit à cause du detestable parricide de Henry le Grand, que depuis par tant d'occurrences, & par l'arrest de Monseigneur le Prince, & par la force faicte quasi à tous Messeigneurs vos Princes, Ducs & autres officiers, de s'esloigner d'aupres de vostre Majesté, pour les mauuaises impressions & oppressions de leurs parties formelles qui se rendoient leurs iuges abusants de vostre authorité enfermee soubs le seel de leurs persuasions vulpines & leouines, sur le chef desquels vous auez puis peu fait rayonner le Soleil de vostre Iustice, elle ne fust à present aux termes de plaintes.

Reste (SIRE) à vostre pauure Ftance à present pour la releuer, la tirer de telles obscuritez qu'vn rayon de vostre Soleil soit tiré des ombres ausquelles ils ont procuré qu'il fust mis, pour auec la lueur qu'il receura de vous faire le reste de ces espoisses nuages.

SIRE vostre pauure France vous supplie ne prendre en mauuaise part sa requeste pour son aduocat non Prince estranger, mais vray François, & de vostre propre sang, en ayant iuste cau-

se, car s'il patit iniustemenr à son subiect & demeure de vous requerir sa liberté, c'est vn sang si sacré duquel le Ciel est tant jaloux que vostre pauure peuple ne doubte qu'il ne s'en irrite, & en faire pleuuoir telles vengeãces & à telle heure (comme ses secrets sont incogneus) qu'il ne s'en apperceura que trop tard, jointe l'obligatiõ qu'il a acquise sur luy lors que tous estant dans les enchantements de celuy, qui a esté touché par vostre iustice, il a beaucoup de fois crié à tous comme à son iuge, ne l'auez sçeu oüir, tant qu'il luy restoit ce semble à dresser ses vœux au Ciel, n'eust esté l'entremise d'iceluy vostre proche Monseigneur le Prince comme plus fauory de vous qui l'ayant embrassé se rendit porteur de ses plainctes à vos beneuoles oreilles pour empescher sa totalle ruine manacee par tant d'oppressions, si bien que l'encre ne peut empescher qu'il n'obtint de vostre bienueillance le remede proposé, & plus singulier, vne conuocatiõ d'estats pour reigler cinq principaux poincts.

Que Messieurs du Clergé ne fussẽt taxés, pour chacun cloché que à vingt sols de decimes, affin que le reuenu consommé en gros decimes & frais, fust employé à executer l'intẽtion des fondateurs sans la violler, le surplus s'il y en auoit employé à l'entretenement des pauures, erudition de la ieunesse aux lettres & arts comme seminaires de la republique, & à la descharge des tailles.

Que la venalité des offices cessast.

Que aux gouuernemens & charges fust preferee la noblesse Françoise, comme celle qui le plus souuent prodigue & son biẽ & son sang à la

manutention de l'Estat.

Que l'effrené nombre d'officiers à gages & foule du peuple fut leué.

Que les daces imposees sur le vin, bled, sel, bestail & autres marchandises fussent ostees, & le traffic permis sans aucune chose payer comme il estoit anciennemẽt, afin de faire cesser les ambitions que lesdites daces y portent.

Que les tailles fussent remises en l'ancien taux du taux du bon Roy S. Louys, sauf toutesfois en cas que besoin fust, assembler le peuple, comme anciennement, pour accorder ce qui seroit remonstré & necessaire.

Et pour degager l'estat des charges ausquelles il est impliqué, nonobstant tant de leuees, fussent esleus & nommez hommes capables & de probité esprouuee, par deuant lesquels ceux qui auront manié & geré les finances & coffres du Roy puis vingt ans, seront tenus compter & faire voir l'employ. Les grands appennages & dits donnez aux enfans qui ont repudié les successiõs de leurs parents & donateurs, declarez affectez aux comptes & contreuenants, les rendre pour l'acquit des restats ausquels ils se trouueroient tenus en plusieurs autres articles tendants à reformation d'vn si grand desordre.

A present que l'Ancre qui surchargeoit la nef qui n'en auoit besoing, au contraire nuisoit & causoit des vagues est hors, Dieu a tout reconcilié; Toutes choses sont par vostre sacrée & infuse du Ciel clemence pardonnées, tout reüny & attaché d'affection à vostre seruice.

Reste la voix de vostre peuple appellée voix de Dieu (SIRE) qui tend à la deliurance & re-

mise de son Aduocat jmbu & preparé de ses pleurs & merite de sa cause, contre ceux qui le veulent engloutir & rauir son bien soubs vostre authorité, qui craignent que la verité & les larrecins qui se font en vos finances ne parroissent, ce rayon de vostre Soleil ny penetre, que ce si pretieux sang ne soit respecté comme il merite, ne se rende entremetteur de vous & vostre paure peuple, qui vous est donné de Dieu pour en vser, vous fournir tout, & faire tout ce qui luy est mandé de vous, jaçoit que n'entendiez qu'il soit ainsi foulé aux pieds comme autant creature de Dieu que ceux qui vous veulent le faire ietter à desespoir, ja esploré & forcé à se donner luy-mesme des imprecations. Imprecations dangereuses, que si elles passent deuant vos sacrées oreilles estouppées par flateries, elles pourront monter à leur Createur.

Sire, que vostre tant digne manteau ne serue de couuerture à tels pernicieux actes, si vous voulez cognoistre le mal qui se fait, les extorsiōs qui se commettent sur vostre pauure peuple, escoutez-le, ne luy laissez serrer la gorge, comme on le desire, de peur que ne l'oyez en ses iustes plaintes, ou il sera contraint luy-mesme plustost que tant languir, prier que tout à coup on le paracheue, on luy lasche la massuë sur la teste.

Quoy ! vn si petit nombre qui ruine aura-il pouuoir de tout faire perdre le reste qui essaye de vous enrichir & contenter.

Croira-il tousiours que ses meschancetez surpassent les biens, prieres & clameurs d'vn si grād nombre que le reste de vos subiects.

Croira-il tousiours tenir vos sainctes aureilles

estouppees: Ne iuge-il point que quoyqu'il tarde vous aurez memoire comme à l'instãt du detestable parricide de Henry le Graud, Monseigneur de Neuers nanty de commandement sur vne si grosse armee de tant de finances & munitions de guerre, humblement vous vint trouuer & tout representer, contre les tentations, & aduis qui luy furent faits & donnez.

Tous Messeigneurs vos Princes suiuant l'intention de leurs peres qui ont fidelement seruy vos predecesseurs applaudirent vostre courõnement, & ont faict ce qui leur a esté possible pour maintenir vostre estat, sans espargne de leurs biens & propres personnes, contribuerent à vostre saincte & desiree alliance de mariage, cõme il vous pleut, soubs laquelle vous auez recogneu qu'il se ordissoit d'estranges & dangereuses menees, n'eust esté leur opposition & le remede que y auez adiousté.

Croira-il que vous n'aurez memoire du trauail que Monseigneur de Neuers se donna à l'accommodement fait à Loudun des leuees faictes pour s'opposer aux desseins tant ouuerts de celuy qui ne les a sçeu taire, ny cesser de poursuiure, si bien qu'il en a esté terrassé par vostre iustice.

Croira-il que Dieu ne face bien cognoistre que quand il a donné l'heur à Messeigneurs vos Princes d'estre les plus proches de vous, il les a dauantage obligez & rẽdus comptables de vous en leurs corps & biens, & fait naistre l'occasion ces derniers iours, pour vous en faire voir l'essay en laquelle ils n'õt feint à cõsõmer de leurs biẽs

souffrir de grandes pertes, & hazarder leurs propres personnes, pour vous maintenir cõtre ceux qui cuidoient rauir vostre Estat couuerts de vostre manteau, pour authoriser leurs meschans desseings & suppositions de crime de leze Maiesté, pour leur donner apprehension & crainte qui n'ont peu dicter en leur genereux courages.

Ne croira-il pas que Dieu vous a inspiré de voir & penetrer leurs cœurs vrayement François, entourez de vos fleurs de Lis & d'affection, bataillant contre ceux qui vouloient enleuer vostre Couronne par leurs emmiellemens, nonobstant lesquels & tous ostacles qu'ils vous eussent apposez, vous auez, dis-je, miraculeusement penetrè dans leurs cœurs.

Vous auez aussi miraculeusement penetré dans les cœurs de ceux qui vous trompoient par leurs persuasions, & boucher aux chefs desquels vous auiez adiousté vn bon frein.

Croira-il pas que vous aurez memoire comme à l'instant dudit parricide il commença à courir sur vostre pauure peuple, & ruiner ce que Dieu vous a donné, ce que vous aymez, quand ce ne seroit qu'à cause du donnateur, & que si promptement vous ne l'auez visité, puis qu'il a pleu à Dieu qu'à present vous tenez le gouuernail de cette nauire que vous voudrez veoir ce dont elle est chargée, si tout y est asseuré & chacun y fait son deuoir.

Dieu permit que le Lazare son amy mourust, s'asseurant qu'il auoit pouuoir de le faire reuiure

Sire

Sire, vous auez permis tant d'inconueniens passez, ayant les mains liees, vous asseurant de vostre pouuoir vn iour maintenant que vous l'auez de leuer les miseres de vostre pauure peuple, que vous en auez le pouuoir: Faictes le donc, si ne le faictes, il est à Dieu, qui vous en a donné l'vsufruict, s'en est reserué la disposition au fonds, comme vous sçauez tresbien le tenir en fief de luy, & qu'il en est le Seigneur dominant.

Sire, vous ne voulez estre comme vn juge, qui pour faire tort à vn pauure desnieroit audience à son Aduocat qui sçauroit ses sectets, les particularitez & ruses de sa partie feroit emprisonner voire perdre ledit Aduocat.

Vostre pauure peuple, Sire, n'a iamais peu trouuer personne qui sceut les ruses & meschãcetez de ceux qui l'affligent cogneust tant les miseres où il est & eust plus d'affectiõ à en faire remonstrances à vostre clemence que Monseigneur le Prince. Mais ses ennemis, les vostres mesmes, de vostre estat, & de vostre pauure peuple l'ont empesché desirãs continuer à s'ẽrichir & le ruiner, afin que la richesse soit pour eux, la pauureté pour vous. Vous serez le Roy de ces riches tant qu'ils pourront prendre, puis feront comme d'autres, s'en irons en pays estrange où ils font transporter vos finances, ne serez plus Roy de tels riches, mais des pauures qu'ils auront despouillez.

Aussi cette Royauté sur eux ne vous profite: car ils ne font que prendre, sans vous secourir si auiez affaire, sinon d'vn teston sur vne pisto-

le degage. Et voſtre pauure peuple fait ce que voulez, ſe met ſous le preſſoir luy meſme pour vous recognoiſſant biẽ qu'il vous a eſté donné par le Ciel & eſpere à preſent qu'eſtes abſolu qu'en ferez eſtat, à cauſe qu'il eſt don du Ciel, qu'il vous eſt recommandé par les exemples & traictements de feu Henry le Grand à qui Dieu l'auoit fait iuſtement eſcheoir auec tant de hazards de ſa perſonne nonobſtant toutes oppoſitions & trauerſes, & qui vous l'a laiſſé calme en ayant chaſſé le feu & le ſang qu'il y auoit trouuez.

Gardez vous, SIRE, de prodiguer ce ſi beau joyau & don de Dieu, faictes en eſtat a cauſe de la qualité du donateur, à cauſe que ce don ſe diſpoſe a tout ce qui luy eſt commandé de vous à cauſe du merite de ſon obeyſſance, il ſçait aſſez & peut comme la Magdeleine dire que ſi nonobſtant ſes offences cauſe de ſes maux Dieu vous eut inſpiré de plutoſt prendre vous meſme ſon gouuernemeut & adminiſtration, comme ayez fait il n'euſt tout paty, il n'euſt tant ſoffert mais il ſcait que vous auez le pouuoir de le reſuſcirer, le releuer comme auez commencé par le moyen des odeurs de vos fleurs de lys & iuſtice qui auoit cauſé tremeur aux autres, leſquels a preſent s'eſſayent dauantage & tant qu'il leur eſt poſſible que ne penetriez aux affaires, ne voyez ou n'entendiez la cauſe du mal, afin qu'il perdre ce grand nombre de creatures que Dieu vous a donnees autant faictes à ſa ſemblance & à luy auſſi cheres qu'eux comme ra-

cheptees d'vn mesme prix de son precieux sang.

Lesquels recognoissant bien que vostre pauure peuple n'a personne qui soit tant imbu des memoires de sa cause que Monseigneur le Prince, & que personne, à cause de sa qualité, ne doibt à son preiudice entreprendre vous les dire que luy, quand il y auroit quelqu'vn qui les sçauroit, que non, craignant que ne les receussiez de luy craignant la trame de l'ordissure qu'il auoit obtenue de vous, la conuocation des Estats affin de reformer les cinq principaux poiuts susdits & qu'vn iour à cette saison esperee & desiree par vostre pauure peuple, vous rendriez absolu & par son organe les plainctes viendroient à vous.

Le moyen pour l'empescher ne leur a manque & à vostre insceu abusant de vostre authorité non seulement le firent mettre en l'arrest, mais depuis l'ont publié mort afin d'estouffer l'esperance de vostre pauure peuple, ne se souciant s'il n'estoit Roy ny Prince & le desirant mesme comme ils ont fait cognoistre par leurs desseins tant descouuertes & a present recognoissant qu'il a esté conserué, vous voudroient imputer la peur qu'ils ont de sa liberté, vous voudroient faire croire qu'il pourroit se ressentir de cet arrest, qu'vn homme seul vous doit faire tremeur disans comme la Magdeleine, qu'il y auoit ja quatre iours que son frere estoit au tombeau il rendroit de mauuaises odeurs : qu'il y a quatre fois trois mois qu'il est en l'arrest, il put, se faut bien garder d'ouurir le tombeau de la Bastille il

rendra de mauuaiſes odeurs, il rendra quelques effects de vengeance.

Au contraire comme le Lazare au lieu de rendre de mauuaiſes odeurs reſuſcita confirmé entierement en la foy, & en confirma beaucoup; Ainſi Monſeigneur le Prince renaiſtra & viura à voſtre ſeruice, confirmé comme plus obligé de luy auoir donné la liberté que ne luy auiez oſtee.

Noſtre Seigneur ne s'arreſtant aux propoſitions de mauuaiſes odeurs aſſeuré de ſon pouuoir, fit ouurir le tombeau. Ne vous arreſtez (Sire) aux paroles de tels ſes ennemis, mais cheminez hardiment à cette liberté, aſſeuré de voſtre puiſſance, de ſon ame, & de l'obligation que acquerez encores, luy donnant la liberté qui luy auoit eſté oſtee, par autre, ſous voſtre auctorité, & fait cognoiſtre que cet arreſt ne vous agreoit, par les colloques & viſites ordinaires de long temps, eſperance de ſon eſlargiſſement à voſtre pauure peuple, qu'il ſupplie enuers voſtre clemence & bonté Royalle & naturelle, a quoy il ne voudroit auoit ſongé s'il n'y recognoiſſoit voſtre contentement & ſon ſoulagement, & par voſtre diuine prouidence & adiugé de voſtre ſainct Conſeil, ſçachant aſſez qu'il eſt l'enclume ſur laquelle toutes choſes doiuent eſtre battuës.

N'auez vous pas (dire) l'exemple de monſeigneur le Cõte d'Auuergne qui a auſſi receu de vous le bien de liberté, que ne luy auiez oſtee, qui y auoit plus de temps eſtre detenu deuoit donc rendre plus de mauuaiſes odeurs des reſſentimens.

Que si ces flatteurs l'aymoient autant qu'ils le redoubtent, s'il eust voulu se ioindre a leur caballe, forligner de son debuoir & ne l'eussent recogneu de vostre sang, il n'eust esté mis en cet arrest, il en fust hors, ils ne prescheroient qu'il fust à craindre en sortant Quand il auroit de la vengeançe, il sçait assez que cette entreprise ne fut de vostre aduis, que Dieu ne vous auoit encores inspiré de prendre vous mesme le gouuernement de vostre Royaume, mais que eux qui fomentoient l'vsurpation de vostre authoritè, le firent faire, & comme les loups pour plus facilement rauir les troupeaux se sont ruez premierement sur le chien fidelle sentinelle s'asseurant que, l'ayant osté le berger ne peut estre par tout.

Et à present ils s'essayent vous emporter par leurs suasions à craindre vn homme seul, celuy qui se sent trop heureux d'estre vostre parent, & auquel comme tel & de vostre sang y a plus d'asseurance que en tant de flateurs quand ils vous aymeroient, car l'obligation d'amitié & de sang est beaucoup plus forte que la seule d'amitié, par infinis exemples mesmes de parens ennemis qui aux occurences ont quitte leurs amis pour leurs parens. Si ces flateurs gaignoient, ils feroient qu'au lieu que celuy est vn bon-heur don du Ciel d'estre vostre parent, en loüer Dieu & receuoir du contentement, il en receuroit du desplaisir, & mettroit vne defiãce perpetuelle entre les sainctes parentelles & alliances.

Ils crient que deuez craindre vn homme seul, vous qui estes si puissant que Dieu vous a faict

aymé & honoré de tous Messeigneurs vos Princes, Ducs, Pairs, & officiers & de toute vostre France, & redouté de vos voisins, n'ayez de peur specialement où il n'y a du subiect, car ce n'est vostre naturel qui estes & donnez liberalement lieu aux cœurs qui n'experimentent la peur, & plus mal font ceux qui la vous prechent.

Puis vostre pauure peuple croira & pourra dire comme la Magdelene (Sire) si vous fuisiez plustost arriué ainsi que Dieu nous en a à present donné la grace, nous n'eusions tant paty vous nous eusiez ouy par nostre Aduocat, l'on ne nous l'eust osté, l'on ne luy eust clos la bouche, vous nous aymez trop pour prendre opinion de desnier nous ouyr, nous oster le porteur de nos pleurs, & diminuer vostre propre sang, nostre manutention.

Quand vous aurez ouy vestre pauure peuple en sa supplication il ne sera plus accusé de l'execrable peché d'ingratitude par mes Seigneurs vos autres Prinsces: Ducs & Pairs d'auoir à sa requisition àssisté son aduocat, le Ciel mesme n'en murmurera son aduocat ne s'en plaindra de voir abandonnè par celuy qu'il auoit soubs vostre permission, & comme vostre aymé cher peuple embrasser, pour le faire ouyr de vous son souuerain seule cause que ses ennemys luy ont procuré cet Arrest.

Peut estre (Sire) attendez vous si vostre peuple aura le ressentiment & aymera ceux qui luy font bien, aymera vostre sang, doncques comme il a causé cet Arrest que ses prieres causent

la liberté enuers vostre clemence, & vous verrez changer ces pleurs en louanges, comme à la surrection du Lazare vous naistre telle creance de force, courage & de bonnaireté que toute la terre dauantage vous en redoubtera & benira & le Ciel vous applaudira.

Mais (Sire) il y a telle apprehension que les plaintes de vostre pauure peuple viennent à vos sacrees aureilles que nuls Imprimeurs n'en osent mettre sur la presse, nul les ose porter n'y presenter : Ne les reiettez (Sire) telles qu'elles vous pourroient arriuer, quoy que mal polies & dictees, comme par vn peuple triste, affligé & despouillé de partie de ses sens par la spoliation de ses biens. Mesmes quand les plaintes seroient desquisees pour essayer de paruenir á leur but, a vostre presence excusez ceuxqui en escriront sous quelque subiect que ce soit & quelques termes qu'ils y adioustent, outrez peut estre de passion de vous voir tranquile. Sans vous arrester a ce qu'il font cognoistre desirer que les resusiez & qu'elles montent au Ciel, au seigneur dominant, afin qu'il en arriue quelque malheur pour s'entretenir dans les troubles, mais pour l'empescher Sire escoutez vostre pauure peuple comme auez commãcé il est temps, vous mettrez vostre Estat en seureté & vostre France en tel repos qu'elle aura liberté de continuer a prier Dieu tout puissant qu'il vous en cõserue & aux vostres a iamais le iuste gouuernail tant qu'elle soit representee au grand iugement deuant son createur par vous & les vostres. Ainsi soit-il.

Enseignement de cette Allusion.

Le pauure Autheur ignorant ayant rencontré vn sien amy de son ancienne cognoissance, qui a cause qu'il estoit vestu de soye sur soye encore que ses mains sentissent tousiours la poix vouloit faire le mescognu : informa de luy les principaux points de cette allusion qui qui luy fit responce que a present il estoit esleu & constitué en plusieurs beaux offices seigneur d'icy, Seigneur de la, & s'il n'auoit des lettres il auoit des tiltres & que quand il seroit ordonné que chacun se meslast du mestier qu'il sçauroit bien faire il n'y auoit esleu ny autre officier en Frãce qui r'habillast mieux des souliers que luy & luy fut replique par l'autheur que ou il y auoit beaucoup de tiltre, il n'y auoit tant de lettres, ne laissa de dire pourtant que nostre Seigneur estoit la Majesté diuine.

Le Roy la Majesté humaine.

La Magdeleine pecheresse pœnitente,

Le peuple pecheur penitent.

La Magdeleine honteuse s'addresse aux Apostre fauoris de Dieu pour le prier.

Le peuple s'addresse a Monseigneur le Prince son proche & fauorit pour estre ouy.

Pendant le retard de nostre Seigneur le Lazare meurt.

Pendant que le Roy n'vse de son authorité, le peuple pâtit, Monseigneur le Prince emprisonné.

Le Lazare amy de nostre Seigneur.

Mõseigneur le Prince du sang & fauory du Roy.

La mort du Lazare cause douleur a Magdeleine.

L'em-

l'emprisonnement de Monseigneur le Prince douleur au peuple.

Nostre Seigneur n'arriue qu'aprés la mort du Lazare.

Le Roy n'entre en son authorité qu'aprés l'emprisonnement de Monseigneur le Prince.

La surrection du Lazare est esperee a l'arriuee de nostre Seigneur.

La liberté de Monseigneur le Prince est esperee du Roy entrant en sa puissance.

Nostre Seigneur promet que le Lazare ressuscitera.

Le Roy donne esperance par les colloques & visites de la liberte de Monseigneur le Prince.

Le Lazare est de quatre iours au tombeau.

Monseigneur le Prince quatre fois trois mois en l'Arrest.

Le tombeau.

La Bastille.

Nostre Seigneur ne craint les mauuaises odeurs, proposees

Le Lazare estant sont amy & ayant aussi pouuoir de le changer.

Le Roy ne craint les ressentiments proposez de Monseigneur le Prince comme de son amy, & ayant pouuoir de les dissiper.

Le Lazare n'a rendu de mauuaises odeurs parce que Dieu le fit reuiure estant tout puissant,

Monseigneur le Prince ne rendra de ressentiments parce que le Roy luy donnera s'il luy plaist la liberté sous sa puissance.

La surrection du Lazare la rendu plus asseuré en la foy de nostre Seigneur comme ayant experimenté sa toute puissance.

La liberté de Monſeigneur le Prince le rendra plus obligé & aſſeuré au Roy, comme la tenant de ſa ſeule clemence.
La ſurrection du Lazare donna ioye à Magdelene, à ſes parens, amis & à l'aſſemblee.
La liberté de Monſeigneur le Prince donnera ioye au peuple.
De la ſurrection du Lazare noſtre Seigneur acquit grande creance de ſa puiſſance & clemence
De la liberté de Monſeigneur le Prince, naiſtra au Roy grande creance de ſa puiſſance & de ſa clemence.
La ſurrection du Lazare attriſte les Iuifs ennemis de noſtre Seigneur.
La liberté de Monſeigneur le Prince attriſtera les ennemis de ſa Maieſté.
Et dit outre ce r'habilleur metamorphoſé, qu'il auoit acquis ſes offices & ſeigneuries par argēt: En ce il n'eſtoit queſtion receuoir des gages de diuers offices & coucher vne partie deux fois en ſigne de deſpence; il ſe failloit addreſſer à ceux qui auoient acquis leurs offices & ſeigneuries par lettres & merites, pour en tirer dauantage. Et le venant a enquerir deſdits poincts de ceſte alluſion, eſtoit ſigne, que l'Autheur eſtoit apprentif vn apprentif excuſable puis qu'il ſe recognoiſſoit que la crainte & l'apprehenſion qu'il n'arriue mal a ce ſi Sainct & Sacré Oingt de Dieu & le zele qu'il auoit a la Frāce, l'auoiēt a ce pouſſé pluſtoſt que ſa capacité, que neantmoins a ces premiers bouillons il ſe iugeroit, ſi ceſte ſource eſtoit vn peu libre & ouuerte, il en ſortiroit de bonnes eaues.

FIN.